

### **Navigation de plaisance – une avancée significative!**

**Sherbrooke, le 10 juin 2019.** La ministre Marie-Claude Bibeau est heureuse d'annoncer la publication du nouveau *Guide des administrations locales*, un outil qui permet aux municipalités et aux MRC de réglementer la navigation de plaisance sur leur territoire. Cette avancée significative constitue une première étape vers l'harmonisation de la plaisance et de l'environnement, un dossier que la députée de Compton-Stanstead a inscrit à ses priorités dès 2016.

Invitée par les associations riveraines de sa circonscription à se pencher sur la question de l'impact de la navigation sur les écosystèmes aquatiques, la ministre Bibeau travaille activement avec le ministre des Transports, Marc Garneau, l'organisme Bleu Massawippi et les associations riveraines afin de trouver des solutions.

La nouvelle version du *Guide des administrations locales* est le premier résultat direct de l'initiative de modernisation du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* lancée en 2017 par Transports Canada et immédiatement suivie d'une consultation pancanadienne. Les MRC et les municipalités disposent ainsi d'un outil allégé, plus simple et plus rapide à consulter. Elles peuvent dorénavant avoir recours à des moyens d'intervention à caractère environnemental.

« Je remercie nos associations riveraines qui ont porté cette problématique importante à mon attention. Notre détermination à trouver des solutions concrètes, en collaboration avec mon collègue Marc Garneau, a permis la création de nouvelles avenues pour un nautisme intelligent et respectueux des plaisanciers et de l'environnement », souligne Madame Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et députée de Compton-Stanstead.

La directrice générale de Bleu Massawippi, Michèle Gérin, salue l'initiative : « Historiquement, le processus n'était basé que sur des impératifs de sécurité. Ce guide amélioré ouvre la voie à une série de mesures adaptées à la réalité environnementale actuelle. »

Cette première étape accomplie, Madame Bibeau continue de travailler étroitement avec Transports Canada afin d'amorcer rapidement la phase 2 qui portera sur la possibilité d'inclure directement au règlement fédéral des critères environnementaux précis. L'intégration de tels critères simplifierait encore davantage la démarche des nombreuses municipalités qui souhaitent harmoniser la plaisance, les sports nautiques et la protection de leur lac.

Pour connaître les détails de ce nouveau *Guide des administrations locales*, visitez le site Web de Madame Bibeau : [www.mcbibeau.liberal.ca](http://www.mcbibeau.liberal.ca).

